

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LBPAM VOIE LACTEE

Part E : FR0007014212

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE  
Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est **double** : (i) offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur la période de placement recommandée allant de 5 à 8 ans minimum ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans + 25% Euro Stoxx est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (LBP AM) a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT (OSTRUM) la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance, et à TOCQUEVILLE FINANCE SA (TFSA), la gestion financière de la poche actions du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de TFSA en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le choix des titres se fait suivant plusieurs angles complémentaires : un angle investissement socialement responsable (ISR) et un angle financier qui sont adaptés aux spécificités des émetteurs.

**L'analyse extra-financière du FCP porte sur au moins 90% de l'actif net calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière.** Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'Etats et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics.

**La notation extra-financière des Etats** se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition économique et énergétique ; et le développement des territoires). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques afin de mieux tenir compte des efforts des Etats au regard des moyens dont ils disposent. Les Etats sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, OSTRUM encourage l'investissement dans les Etats les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux Etats les plus en retard. Le poids des Etats classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 130% du poids de ces Etats dans l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans. Le poids des Etats du troisième tiers doit être inférieur à 70% du poids de ces Etats dans le même indice.

**Pour les émetteurs privés et quasi-publics**, l'univers d'investissement initial est défini comme les actions émises par les sociétés européennes ainsi que les valeurs appartenant à l'univers global de dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi publics. L'analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé par LBP AM, mis à disposition de OSTRUM et de TFSA respectivement sur les composantes obligataire et actions, qui permet de sélectionner au sein des secteurs d'activité les émetteurs privés et quasi-publics les plus engagés dans le développement durable, selon l'analyse de LBP AM, OSTRUM et TFSA.

De l'univers d'investissement initial sont exclues des valeurs interdites. Il s'agit d'émetteurs pour lesquels le comité d'exclusion de LBP AM a identifié une violation sévère, systématique et sans mesures correctives des droits ou des atteintes à l'environnement, aux droits humains, au droit du travail et à l'éthique des affaires. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Le fonds exclut également les sociétés liées à la fabrication et au commerce des armes.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs) ; la gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain) ; la transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) ; et le développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. LBP AM, OSTRUM et TFSA restent seules juge de la qualité extra-financière de l'émetteur.

L'ensemble des valeurs exclues doit représenter 20% de l'univers d'investissement initial. La sélection de titres porte sur un univers réduit des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et notation extra-financière). LBPAM, OSRTUM et TFSA mettent ainsi en œuvre, par cette étape, une approche d'exclusion.

Une recherche est également menée, pour la partie actions du portefeuille, sur la capacité d'entreprises de l'univers d'investissement initial à proposer des solutions aux principaux enjeux de développement durable. Pour cela, une analyse est réalisée afin de déterminer si une partie de l'activité répond aux **thématiques durables**. Les principales thématiques durables identifiées sont notamment : les énergies renouvelables, le transport et la mobilité durables, les bâtiments verts, l'économie circulaire, les services et solutions environnementaux, l'agriculture et alimentation soutenables, la santé et le bien-être, le financement de l'économie réelle et le développement inclusif. Les entreprises apportant des solutions à ces thématiques durables sont privilégiées dans la composition du portefeuille sans que cela soit exclusif (i.e. le portefeuille peut investir dans des entreprises ayant des bonnes pratiques ISR mais n'ayant pas une activité liée aux thématiques durables).

**Enfin, les émetteurs font l'objet d'une analyse stratégique et financière.**

Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50%) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus sont de catégorie « Investment Grade » correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente par OSTRUM. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. La sensibilité du portefeuille se situe dans la fourchette (0-6). La zone géographique principale est la zone euro. Le portefeuille est exposé, dans une limite de 40% de l'actif net, sur les marchés actions de la zone euro, de toutes tailles de capitalisation. Le portefeuille est exposé au maximum à 10% sur les marchés de taux et d'actions des pays de l'OCDE, hors zone euro. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10%.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion.

La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans minimum. Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement, sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro, le niveau de risque associé à ce FCP est 4.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance

**Risque de liquidité** : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

**Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de le FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,50 % ; taux maximum.</li> <li>Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur qui suivraient une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et sur la même valeur liquidative.</li> </ul>
Frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant.</li> </ul>
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,53 % TTC.

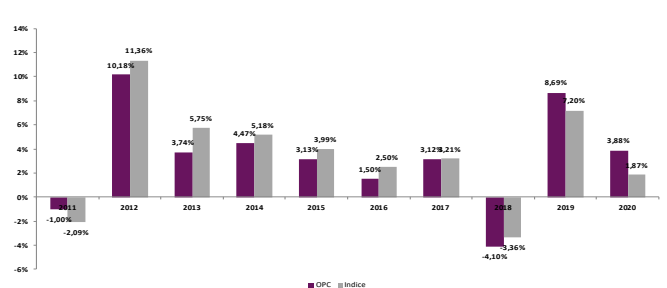
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



Le 05/12/2014 : changement de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence.  
Le 01/11/2020 délégation partielle de la gestion financière du FCP (poche obligatoire).  
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 10 septembre 1997.
- La part E a été créée le 10 septembre 1997.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de le FCP, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : auprès de la Société de Gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr). La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité** : La fiscalité de l'Etat de le FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. Le FCP dispose de trois catégories de parts : les parts L, L2 et E. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2021.